

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 11 septembre 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 1 p. (298r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 11 septembre 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47904>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [11 septembre 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gigault de Crisenoy, Étienne Jules \(1831-1901\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Sur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Godin accuse réception de la réponse du préfet à sa demande d'éclaircissements. Godin demande au préfet de lui dire si mesdames Paquerot et Dirson peuvent, d'après la déclaration qu'elles ont faite, ouvrir les classes auxquelles elles sont préposées sans être en contravention avec la loi. Dans le post-scriptum, Godin fait remarquer au préfet que le maire de Guise n'a pas fait la triple expédition des déclarations qu'il avait promis de faire.

Notes Destinataire : Étienne Jules Gigault de Crisenoy est nommé préfet de l'Aisne le 26 mai 1873 ; il occupa cette fonction jusqu'en 1876.

Mots-clés

[Conflit](#), [Éducation](#), [Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Dirson \[madame\]](#)
- [Maillet, Joseph Alfred](#)
- [Paquerot, Marie Anastasie](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 05/08/2025

Guise 11 Septembre 76

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu la réponse que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et comme complètement d'éclaircissement je vous prie de me dire si les dames Pagueroz et Dinson - qui ont fait leur déclaration peuvent ouvrir les classes auxquelles elles sont préposées, sans que l'administration voie en cela une contravention à la loi. Dans le cas contraire, je vous prie de remarquer que les écoles devront rester fermées pendant un mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Godinot

P.S. Je crois devoir vous faire remarquer, M. le Préfet, que M. le Maire de Guise s'est refusé à délivrer la triple expédition des déclarations et qu'il a dit qu'il les envoierait lui-même à qui de droit. Je ne puis donc avoir d'autre garantie que cet envoi soit régulièrement fait.